



**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Date de convocation : 1^{er} juin 2025

Conseillers en exercice : 15

Présents 11 : Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Noëlie HISPA, 1^{ère} Adjointe au Maire

Présents :

M. Claude SOUQUET, Mme Arkaïa SABLE, M. Patrick TURLAN, M. Pierre PARIS M. Bertrand ALBOUY, Mme Véronique TEYSSANDIER, Mme Valérie GALISSIER, Mme Carole ALONZO, Mme Magalie SEGUIER, M. Mickaël MOURON,

Absents excusés :

Monsieur Bernard LAMARY, Mme Elisabeth ROUX, M. Bertrand CAUVIN, M. Jean-Luc STELANDRE

En application de l'article L. 2121-15, Mme Carole ALONZO a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-06-01 : « Désignation des délégués aux élections sénatoriales »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

(suite délibération n°2026-06-01)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° INTP2611651C](#) du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Mme HISPA rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Mme HISPA indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Véronique TEYSSANDIER, M. Patrick TURLAN ? m ; Mickaël MOURON, M. Bertrand ALBOUY. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une seule liste a été déposée et enregistrée.

Elle est composée par :

M ; Patrick TURLAN

Mme Noëlie HISPA

M. Claude SOUQUET

Mme Elisabeth ROUX

M. Bertrand ALBOUY

Mme Arkaïa SABLE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret, selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- Liste TURLAN : 11 voix

Mme HISPA proclame les résultats définitifs :

Liste TURLAN : 6 sièges

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY